



## **Projet éolien de Faye-sur-Ardin**

### **Compte-rendu de l'atelier de concertation n°1**

**Mercredi 6 avril 2022 – Espace Magnolia**

ENERTRAG

**mazars**

# Sommaire

Introduction .....	3
Les participants à l'évènement.....	4
Nos échanges.....	5
<b>1. Le projet et ses actualités .....</b>	<b>5</b>
1. Présentation de Mme Marie RICH .....	5
2. Echanges suite à la présentation .....	6
<b>2. Comprendre les nuisances liées au projet .....</b>	<b>7</b>
1. Les nuisances sonores .....	7
2. Les nuisances visuelles .....	8
3. Les impacts écologiques.....	9
4. Echanges suite à la présentation .....	9
<b>3. Travail de co-construction .....</b>	<b>11</b>
1. Définition des zones prioritaires d'implantation .....	11
2. Identification des points d'accueil des micros et des points de photomontages.....	14
<b>4. Réflexion pour la suite de la démarche de concertation.....</b>	<b>16</b>
1. Donner un nom au projet .....	16
2. Prochaines actions de concertation et d'information .....	17
<b>5. Plan d'actions .....</b>	<b>18</b>
<b>6. Remerciements .....</b>	<b>18</b>
<b>7. Contacts.....</b>	<b>18</b>
<b>8. Annexes .....</b>	<b>19</b>

## Introduction

Depuis 2019, la société ENERTRAG œuvre pour le développement d'un projet éolien situé à Faye-sue-Ardin dans le département des Deux-Sèvres.

A la suite de deux années de travail et d'échanges avec les élus, les propriétaires et les habitants de la commune, mais également grâce aux premières avancées des études, ENERTRAG a souhaité renforcer le dialogue territorial local et ouvrir une véritable phase de co-construction du projet.

A cet effet, ENERTRAG a fait appel à Mazars (expert en concertation), afin d'être accompagné à partir de début 2022 pour la poursuite de la démarche. A travers son engagement dans cette démarche de concertation, ENERTRAG souhaite que le projet éolien de Faye-sur-Ardin devienne une opportunité pour le développement du territoire.

Après un premier comité de pilotage organisé le 3 mars 2022, qui a permis de présenter le projet et de définir la démarche de concertation avec les élus et les propriétaires et/ou exploitants concernés, **un premier atelier de co-construction, ouvert à toute la population, a été organisé le mercredi 7 avril 2022**, de 20h à 22h, à l'espace Magnolia.

Cet atelier poursuivait **trois principaux objectifs** :

- **Partager l'information** la plus actuelle possible sur le projet et ses avancées ;
- Traiter ensemble **la question des nuisances** (sonores, paysagères, écologiques) ;
- **Co-construire certains aspects du projet** (définir les zonages prioritaires d'implantation, identifier des points de vue de photomontages et des points d'accueil des micros pour les études acoustique).

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le compte-rendu des échanges qui se sont tenus lors de l'atelier.

## Les participants à l'évènement

La réunion du mercredi 6 avril 2022 a rassemblé **20 personnes** dont voici le détail des participations.

### Membres du conseil municipal de Faye-sur-Ardin :

- Mme MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin
- M. LUCAS, 2<sup>ème</sup> adjoint à Faye-sur-Ardin
- M. BOUTINEAU, Conseiller municipal
- M. RIMBEAU, Conseiller municipal

### Propriétaires et/ou exploitants :

- M. BONNEAU
- Mme BOUTIER
- M. BOUTIER
- M. REIGNIER
- Mme. SOULICE

### Riverains :

- M. BOURBIER
- M. GAILLARD
- M. GARNIER
- M & Mme SIMONNET
- M. STOLL

### Equipe projet ENERTRAG :

- Marie RICH, Cheffe de projet
- Aurélie JERVAISE, Assistante Cheffe de projet

### Equipe concertation MAZARS :

- Lorette HAFFNER, Cheffe de projet concertation et communication publique
- Camille BARROT, Consultante concertation et communication publique
- Agathe MONTEBRUN, Consultante concertation et communication publique

# Nos échanges

## 1. Le projet et ses actualités

### 1. Présentation de Mme Marie RICH

Après un tour de table de présentation de chaque participant à l'atelier, l'équipe développement d'ENERTRAG, représentée par Marie RICH, a rappelé les caractéristiques du projet et en a annoncé les dernières actualités. Le projet présente ainsi un potentiel de 6 à 8 éoliennes, de 180 mètres maximum bout de pale.

La carte des zones potentielles d'implantation a été explicitée (voir annexe, page 8 du support) et les quatre études composant l'étude d'impact ont été détaillées. Il s'agit de l'étude des vents, de l'étude acoustique, de l'étude paysagère et de l'étude écologique.

#### **ÉTUDE DES VENTS**

**Objectif :** mesurer l'orientation et la vitesse des vents, pour définir l'implantation, le type de machine...  
**Etat :** en cours depuis octobre 2021, nécessité d'étudier 1 cycle biologique complet soit 1 année d'études

#### **ÉTUDE PAYSAGÈRE**

**Objectif :** étudier la visibilité des éoliennes envisagées et identifier les points paysagers à préserver  
**Etat :** lancement en mai 2022, résultat de l'état initial en août 2022

#### **ÉTUDE ACOUSTIQUE**

**Objectif :** évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet pour connaître le bruit maximal à ne pas dépasser  
**Etat :** prévue en novembre 2022, état initial attendu en décembre 2022

#### **ÉTUDE ÉCOLOGIQUE**

**Objectif :** étudier sur au moins 1 cycle biologique complet les impacts potentiels du parc sur la faune et la flore  
**Etat :** en cours depuis septembre 2021, résultat de l'état initial en août 2022

Ensuite, le calendrier du projet a été présenté, ce dernier devant être déposé en préfecture d'ici environ un an.

Enfin, Marie RICH est revenue sur les dernières étapes de la démarche. Elle a présenté les retours sur la campagne de financement participatif et les résultats du porte-à-porte de décembre (voir annexe).

## 2. Echanges suite à la présentation

A la suite de cette première séquence de présentation, un temps d'échanges a été ouvert, durant lequel les participants ont pu poser leurs questions et exprimer leurs remarques.

**Question : « Quelle est la hauteur du mât de mesure ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Le mât de mesure fait 120 mètres de haut. »

**Question : « Aujourd'hui, vous ne connaissez pas encore l'implantation des éoliennes ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Non, mais nous allons commencer à travailler sur des zonages d'implantation ce soir. »

**Question : « Qui prend la décision finale de l'implantation ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « C'est ENERTRAG, sur proposition des acteurs locaux lors des travaux communs que nous réaliserons durant la démarche de concertation. »

**Question : « Comment se fera le raccordement au réseau électrique ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Le parc éolien est d'abord raccordé à un poste de livraison qui se situera à proximité du parc. Ce même poste de livraison sera rattaché à un poste source qui permettra de connecter le parc au réseau national. »

**Question : « Où se situe le poste le plus proche ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Le poste source le plus proche se situe à Niort. Mais ça ne veut pas dire que le parc sera raccordé à ce poste source. C'est Enedis qui nous impose le choix du poste, en fonction de la disponibilité. »

**Question : « Pourquoi ce n'est pas l'aérodrome le plus proche qui est le plus impactant pour le projet ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Ce qui est à prendre en compte pour les contraintes sur la zone d'étude, c'est la zone de survol. Et la zone de survol qui passe au-dessus de Faye-sur-Ardin ne provient pas de l'aérodrome le plus proche. »

**Question : « Que signifie la « sécurisation du foncier » ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « C'est un accord signé avec les propriétaires et exploitants des terrains qui sont concernés par la zone d'étude où les éoliennes peuvent être implantées. Lorsqu'un propriétaire et un exploitant signent un accord, on dit que le foncier est sécurisé. »

**Question : « Est-ce que cette sécurisation foncière est transparente ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Non, ce sont des accords privés. »

## 2. Comprendre les nuisances liées au projet

Lors du Comité de Pilotage du 3 mars, les participants avaient formulé le souhait de revenir plus précisément sur la question des nuisances sonores et visuelles. Pour répondre aux attentes locales, un temps dédié à ces thèmes a donc été proposé lors du 1<sup>er</sup> atelier de co-construction.

### 1. Les nuisances sonores

Mme Marie Rich a tout d'abord présenté les informations à connaître sur les impacts sonores.

#### LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE EST L'UNE DES PLUS STRICTES EN EUROPE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Les éoliennes émettent un bruit dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pâles.

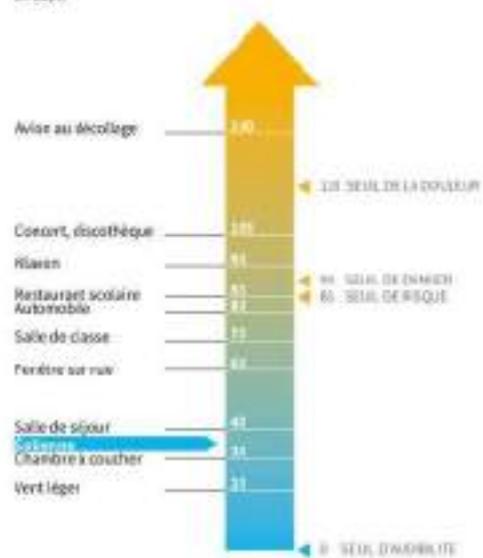
À 500m de distance, ce bruit doit être inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

La réglementation impose une émergence maximale différence de bruit avec et sans le parc éolien) de :

- 3 décibels la nuit;
- 5 décibels le jour.

**Le saviez-vous ? 30 db + 30 db ≠ 60 db !**

#### OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?



Afin de mieux comprendre les niveaux de décibels correspondant aux bruits d'un parc éolien, l'équipe d'Enertrag a apporté un sonomètre pour reproduire les intensités sonores.

Le groupe a alors reproduit 3 situations, pour rechercher in fine à produire 35 db, soit le bruit engendré par un parc éolien à une distance de 500 mètres (distance réglementaire minimale aux habitations) :

1. Avec une conversation à voix basse (chuchotement des participants) : le sonomètre affichait 50 dB.
2. Avec des applaudissements : le sonomètre affichait 80 dB.
3. Sans aucun bruit de la part des participants : le sonomètre affichait entre 30-35 dB.

L'équipe d'Enertrag a ensuite expliqué quelle était la procédure à suivre pour que la réglementation soit respectée.

### COMMENT S'ASSURER DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ?

- 1 **Etude acoustique et « état initial »** : définir le bruit ambiant sans le parc éolien
- 2 **Etude acoustique et « simulation »** : modéliser le bruit ambiant si le parc était installé
- 3 **Mesures complémentaires** : définir des mesures adaptées pour réduire le bruit au maximum (type de pâles, bridage)
- 4 **Nouvelle étude (obligatoire) et nouvelles mesures (si nécessaire)** une fois le parc en fonctionnement, pour vérifier le respect de la réglementation

## 2. Les nuisances visuelles

Mme Marie Rich a ensuite présenté les informations à connaître sur l'étude paysagère.

ON EST D'ACCORD :  
UNE ÉOLIENNE DE 180M DE HAUT, C'EST DUR À  
CACHER !

↓

DES ÉTUDES SONT DONC MENÉES POUR  
INSÉRER AU MIEUX LE PARC ÉOLIEN DANS SON  
PAYSAGE

L'étude paysagère consiste à étudier, dans un rayon de 20km, la visibilité des éoliennes envisagées. L'objectif est de comprendre quels sont les points paysagers sensibles à préserver et/ou à mettre en valeur afin de ne pas perturber la lecture paysagère.

L'étude comprend un recensement des éléments patrimoniaux et touristiques importants. Le bureau d'étude spécialisé, les classe ensuite sur leurs enjeux, analyse les structures du paysage et étudie les perceptions visuelles et sociales.

Une fois l'implantation potentielle connue, des photomontages sont réalisés afin de simuler la vue que les habitants percevraient si le parc était installé.

Des exemples de photomontages ont ensuite été montrés pour donner un ordre d'idée de comparaison entre les photomontages produits et le visuel réel. Cela a permis aux participants de se rendre compte de la qualité des études effectuées (voir annexe, page 24 du support).

### 3. Les impacts écologiques

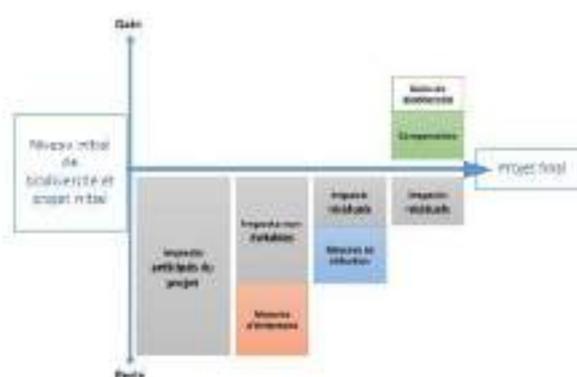
Mme Marie Rich a enfin présenté les informations à connaître sur les impacts écologiques. Les espèces les plus impactées étant les oiseaux et les chauves-souris, un intérêt tout particulier est donc porté à ces espèces pour les impacter le moins possible. Les modalités des études écologiques ont alors été expliquées, afin de comprendre comment la biodiversité locale était protégée dans le cadre du développement d'un parc éolien.

#### COMMENT PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ LOCALE ?

L'étude écologique permet d'étudier, sur au moins un cycle biologique complet, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la faune et la flore environnantes.

Son objectif est d'étudier la zone d'implantation et les potentielles contraintes environnementales. Cette appréciation est réalisée par un bureau d'étude indépendant et spécialisé.

A la fin du processus, le bureau d'étude émet alors des préconisations dans le but d'éviter, réduire ou compenser les potentiels impacts (ex: bridage des éoliennes à certaines périodes de l'année ou certaines heures de la journée).



### 4. Echanges suite à la présentation

A la suite de ces temps de découverte, les participants ont pu poser leurs questions et remarques.

**Question :** « Est-ce qu'il y a une proportionnalité entre la hauteur du mât et la puissance des éoliennes ? »

Réponse d'ENERTRAG : « Non, la puissance de l'éolienne dépend du modèle choisi. En revanche, plus l'éolienne est haute plus elle sera face à des vents puissants (pas d'obstacle en hauteur), ce qui augmentera son temps de production. »

**Question :** « Quelle est la puissance minimale pour une éolienne ? »

Réponse d'ENERTRAG : « Il n'y a pas de puissance minimale. Pour ce projet, on estime que la puissance des éoliennes sera comprise entre 3 et 6 MW. »

**Question : « Quelles sont les différents bruits de l'éolienne ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « On retrouve deux bruits dans l'éolienne : le plus important est le bruit du vent dans les pâles, et le second est un bourdonnement dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne. »

**Question : « Si après la construction du parc on est dérangé par le bruit, que se passe-t-il ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Nous refaisons une étude acoustique pour vérifier que le parc respecte la réglementation (émergence de 3 db la nuit et de 5 db le jour). Le cas échéant, nous pouvons ajouter un bridage supplémentaire sur les éoliennes pour en réduire le bruit. »

**Question : « Combien de temps dure l'étude acoustique ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Elle dure environ 1 mois. »

**Question : « Comment cela se passe avec la zone Natura 2000 ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « La présence d'une zone Natura 2000 n'est pas incompatible avec la mise en place d'un parc éolien. Nous effectuons des études plus approfondies sur cette zone afin de limiter les impacts du parc. »

**Question : « Nous avons deux grosses lignes électriques qui traversent la commune, est-ce que ça serait possible de les enterrer ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Oui c'est techniquement possible, cela pourrait faire partie des mesures d'accompagnement. Nous pourrions aborder ce sujet plus précisément lors d'un atelier consacré à ce thème. »

### 3. Travail de co-construction

Après la présentation dédiée aux nuisances, un temps de co-construction a été consacré pour travailler sur la zone d'implantation, les points de photomontages et la position des sonomètres pour l'étude acoustique.

#### 1. Définition des zones prioritaires d'implantation

Pour réfléchir à la trame d'implantation, l'équipe d'ENERTRAG a fourni les éléments suivants aux participants :

- Un fond de carte vierge ;
- Un calque représentant les contraintes (distance aux habitations, route départementale, autoroute, réseau électrique, et canalisation de gaz) ;
- Des ellipses pour respecter la distance minimale entre les éoliennes.

S'en est suivi un **temps d'échange et de réflexion** où les participants ont pu exprimer leurs remarques et poser des questions.

**Question : « Une ellipse représente une éolienne ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Oui. »

**Question : « Est-ce que l'ellipse peut mordre sur les contraintes ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « L'ellipse peut mordre sur les contraintes affichées sur la carte. Les contraintes sur la carte sont à respecter par rapport au mât de l'éolienne. Néanmoins, les ellipses ne doivent pas mordre entre elles (ou très peu). »

**Question : « Quelle est la superficie de la plateforme à la base de l'éolienne ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Elle est d'environ 25 ares (2500 m<sup>2</sup>). »

**Question : « Combien de propriétaires ont accepté la sécurisation foncière ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Nous n'avons pas le chiffre exact en tête, cela représente environ 70% de la superficie du foncier. »

**Question : « Est-ce que la commune de Surin a son mot à dire ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Techniquement non, puisque ce n'est pas leur commune qui est concernée par le projet. Mais nous préférons anticiper, instaurer autant que possible des relations de bon voisinage, et ne pas mettre d'éolienne trop proche du bourg de Surin afin de respecter l'avis qu'ils ont donné sur ce projet. »

**Question : « Quelle est le coût d'une éolienne ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Environ 2 millions d'euros. »

**Question : « Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « La durée de vie d'une éolienne est d'environ 20 à 30 ans. »

**Question : « Est-ce qu'il y a une étude des sols ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Oui, une étude des sols sera effectuée. »

**Question : « Quand connaîtra-t-on l'implantation définitive ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « D'ici la fin de l'année nous pourrons donner une implantation définitive. »

**Remarque d'un participant : « Il reste peu de place une fois que l'on visualise les contraintes, le choix est vite fait. »**

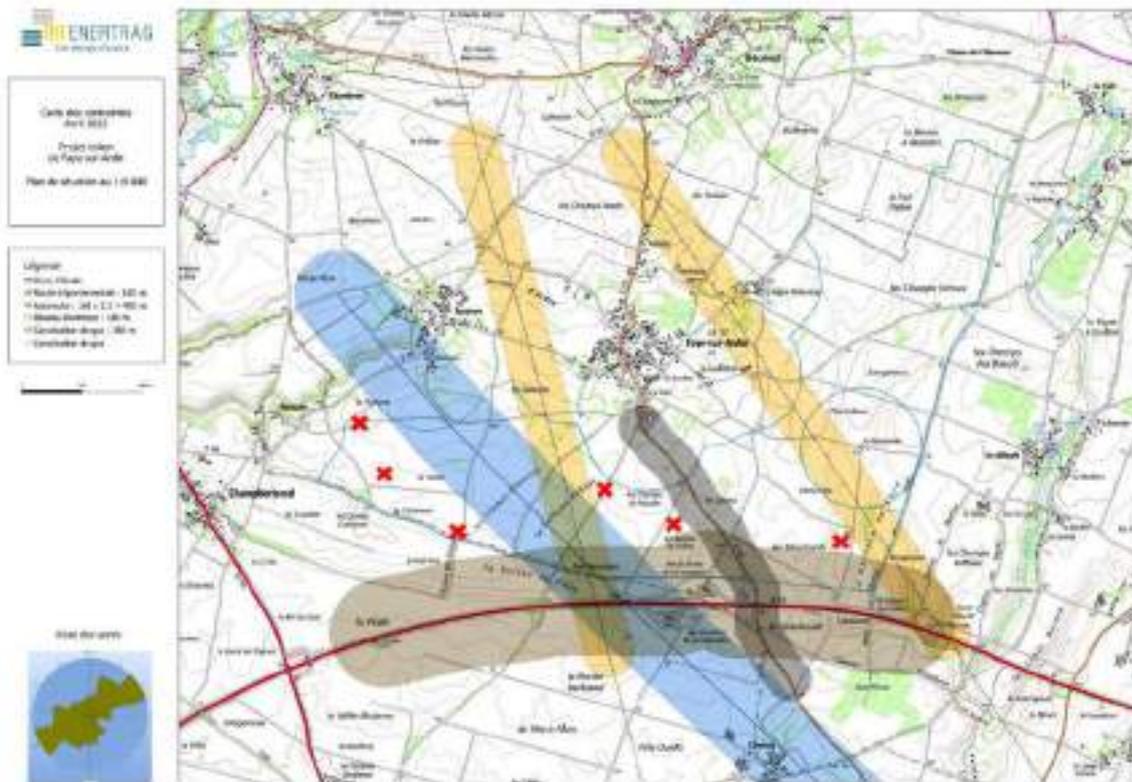
**Remarque d'un participant : « Il faut faire attention car certaines zones sont dans un creux de vallée, il y aura donc moins de vent. »**

**Remarque d'un participant : « Pour minimiser l'impact, le mieux serait de placer les éoliennes au plus proche de l'autoroute. »**

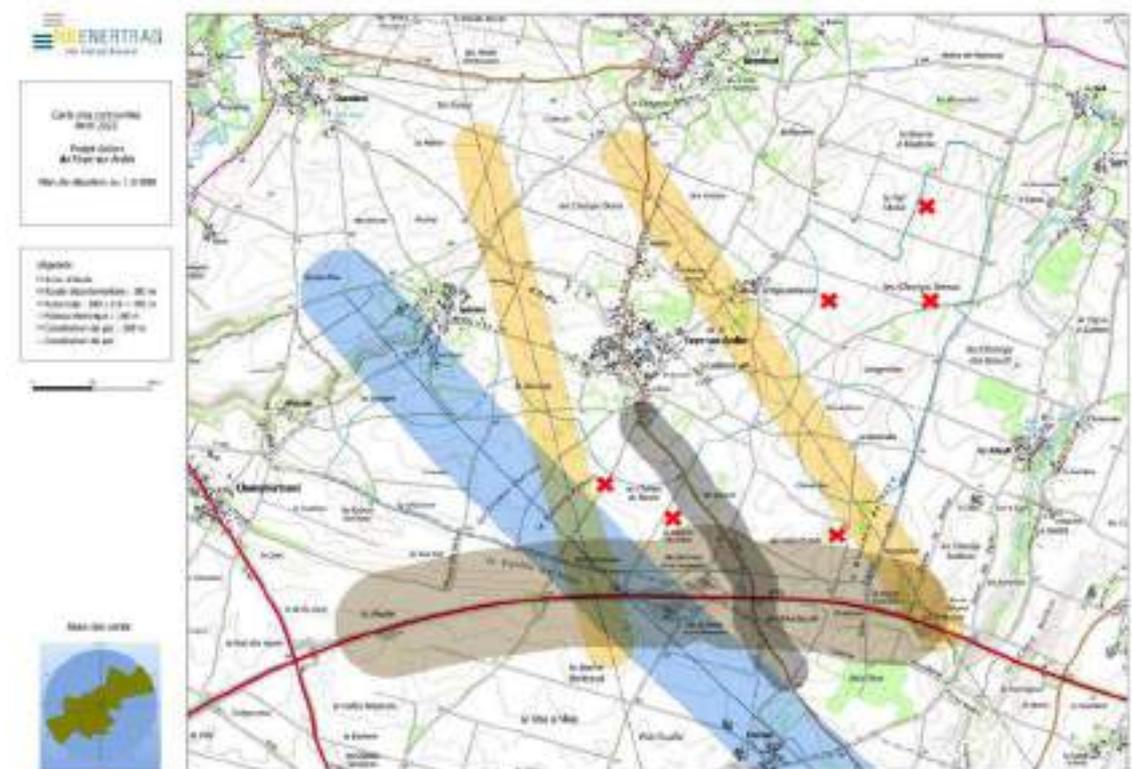
**Réponse d'un participant : « Oui, il faut privilégier la zone au sud et à l'ouest. »**

A la suite de ces échanges, les participants ont proposé deux possibles implantations. Ces propositions privilégient systématiquement une implantation au Sud le long de l'autoroute, toutefois l'une d'entre elle prévoit également une implantation au Nord-Est.

Proposition n°1 :



Proposition n°2 :



## 2. Identification des points d'accueil des micros et des points de photomontages

Les participants ont ensuite réfléchi à l'emplacement des sonomètres et des photomontages en travaillant sur un fond de carte. Pour identifier les points d'accueil, Marie RICH a apporté quelques précisions supplémentaires. Il faut que les sonomètres soient installés :

- Sur un terrain privé ;
- Dans un endroit calme (sans chien si possible), sans trop de bruits parasites autour ;
- Sur une habitation au plus près de la zone d'étude, avec un jardin/terrain dirigé vers celle-ci.

Durant la phase de travail, les participants ont pu exprimer leurs remarques et poser des questions.

**Remarque d'un participant : « Il faut mettre des sonomètres dans les habitations qui seraient demain les plus impactées. »**

**Question : « Combien faut-il mettre de points d'accueil ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Il n'y pas un chiffre précis, mais puisque la zone d'étude est grande, il en faudra un certain nombre pour bien quadriller toute la zone. »

Lors du travail de réflexion, les participants ont identifié **plusieurs lieux pour la pose des sonomètres** :

1. Monzais
2. Chez Monsieur et Madame Simonet (2 emplacements proches)
3. Les Groies (2 emplacements proches)
4. Quartier des Grandes Fougères
5. La Vigne Ventureux
6. La Maisonnette
7. La Gasse
8. Coursay
9. Le Vigneau

Pour les **photomontages**, les emplacements suivants ont été identifiés :

1. Monzais
2. Chez Monsieur et Madame Simonet
3. Les Groies

4. La Vigne Ventureux
5. Croisement de la D126 et de l'autoroute au sud de Faye sur Ardin
6. Entrée du bourg par la D 126 au sud de la commune
7. Point haut à l'est du bourg d'Ardin
8. Point haut sur la D744 direction Coulonges sur l'Autize, au sud ouest de le Vivier à Ardin
9. Sur la D 107 entre Lesson et Villiers en Plaine
10. Sur la D12, au sud de Saint - Maxire
11. Sur la D107, près de la Melaiserie à Echiré

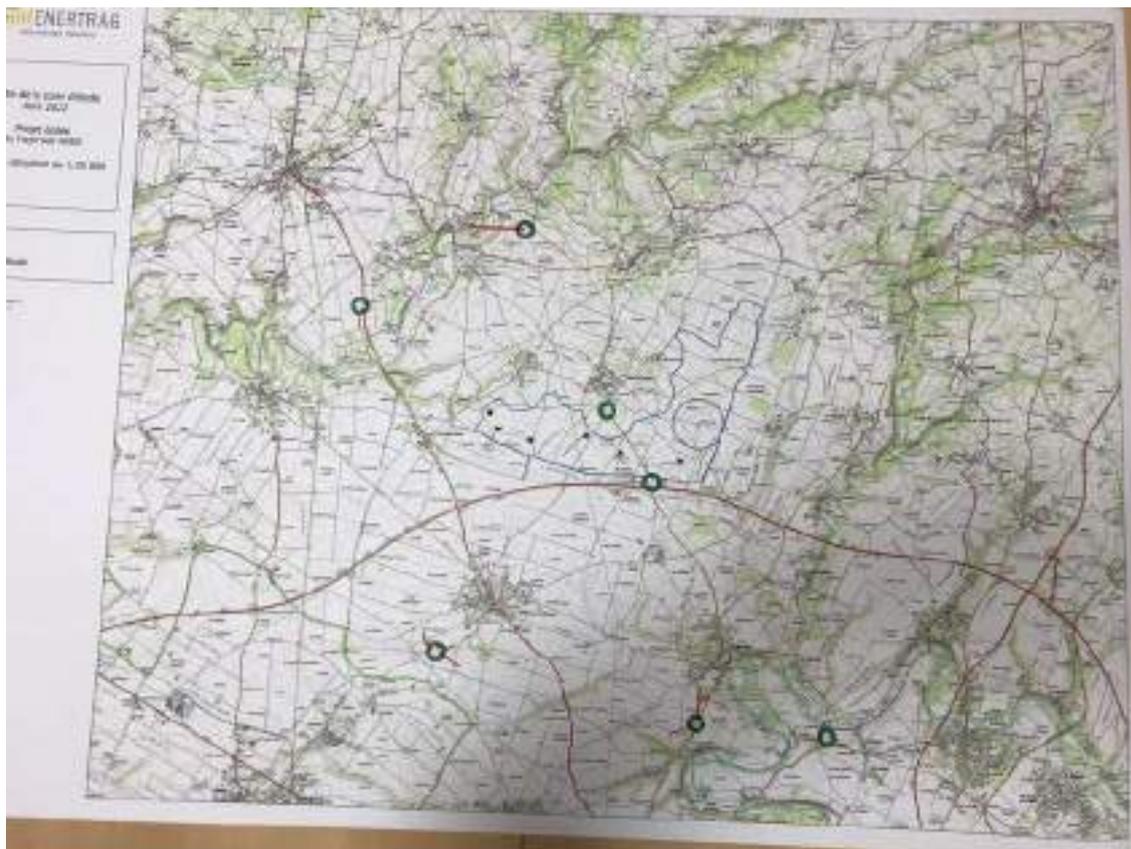
Les points de photomontages ont été choisis par les participants en fonction de la proximité du bourg, des points hauts pour avoir une vision d'ensemble sur le territoire et sur des points qui permettront de visualiser le paysage éolien. Peu d'information leur ont été transmises par Enertrag volontairement afin d'avoir leur vision de l'intégration du projet dans le territoire. Cet aspect pourra être retravaillé dans de futurs ateliers et en fonction des résultats de l'état initial paysager.

Les participants ont représenté les emplacements des sonomètres et des points de photomontage sur les cartes ci-dessous (les gommettes rouges représentent les sonomètres, les vertes les photomontages).

**Carte 1 : Sonomètres (échelle 1 : 8000)**



## Carte 2 : Photomontages (échelle 1 : 20 000)



### 4. Réflexion pour la suite de la démarche de concertation

#### 1. Donner un nom au projet

Ensuite, les participants ont été invités à réfléchir ensemble à des idées de nom pour le projet.

Quatre propositions ont été faites :

- Projet éolien du Courlis
- Projet éolien de la maisonnette
- Projet éolien du champ du moulin
- Projet éolien du Buffe-vent

Après un vote à main levée, c'est le nom « **Projet éolien du Buffe-vent** » qui a été retenu par les participants, celui-ci étant jugé plus local et typique.

## 2. Prochaines actions de concertation et d'information

La discussion a ensuite été ouverte afin de savoir quels sujets privilégier pour les prochains événements et outils de communication.

### **Voici la liste des sujets remontés pour la co-construction :**

- Mesures d'accompagnement
- Implantation (exacte)

### **Voici la liste des sujets remontés pour l'information :**

- Infrasons
- Etude de vent et acoustique (simulation)
- Raccordement et réseau électrique
- Financement et retombées économiques
- Vie du parc : du chantier au démantèlement
- Rendement du parc
- Focus sur l'écologie et la zone Natura 2000
- En savoir plus sur les éoliennes : type, puissance, plateforme, nacelle, ...

A ce dernier titre Mme HAFFNER, de l'équipe concertation de MAZARS, a précisé que de nombreux sujets d'information étaient déjà disponibles dans l'espace « Foire aux Questions » du site internet du projet, ou pourraient y être ajoutés prochainement.

### **Plus précisément ensuite, les participants ont souhaité mettre à l'ordre du jour des prochains événements de concertation et outils de communication :**

- **Prochain événement** : présentation des premiers résultats de l'étude Paysagère et affinage des choix des photomontages via un atelier
- **Prochaine Lettre d'information** : carte des contraintes, présentation du zonage travaillé durant l'atelier, mise en avant du nouveau nom du projet.

Lors de la discussion une question a été posée :

#### ***Question : « Quand est-ce que la commune délibère sur le projet ? »***

Réponse d'ENERTRAG : « Réglementairement, c'est au moment de l'enquête publique que la commune peut donner un avis sur le projet. Néanmoins, nous avons le souhait de travailler aux côtés de la commune. La commune de Faye sur Ardin a d'ailleurs déjà délibéré favorablement pour effectuer les études de faisabilité du projet éolien. »

## 5. Plan d'actions

Ensuite, un plan d'actions a été établi collectivement, permettant à chacun de préparer le prochain rendez-vous.

Quoi ?	Qui ?	Quand ?
Compte-rendu	Mazars	Semaine prochaine
Lettre d'information	Mazars	Début Mai
Identifier des terrains pour l'étude acoustique	Participants	Avant le prochain rendez-vous

## 6. Remerciements

Marie RICH et l'équipe concertation de Mazars tiennent à remercier toutes et tous les participants de ce premier atelier de co-construction, qui ont permis de faire avancer la concertation avec des idées concrètes pour l'avenir du projet.

## 7. Contacts

Pour toute question en amont d'un prochain rendez-vous, vous pouvez contacter :

### Equipe concertation MAZARS:

Marion GIELLY

[marion.gielly@mazars.fr](mailto:marion.gielly@mazars.fr)

07 61 58 62 69

### Equipe projet ENERTRAG :

Marie RICH

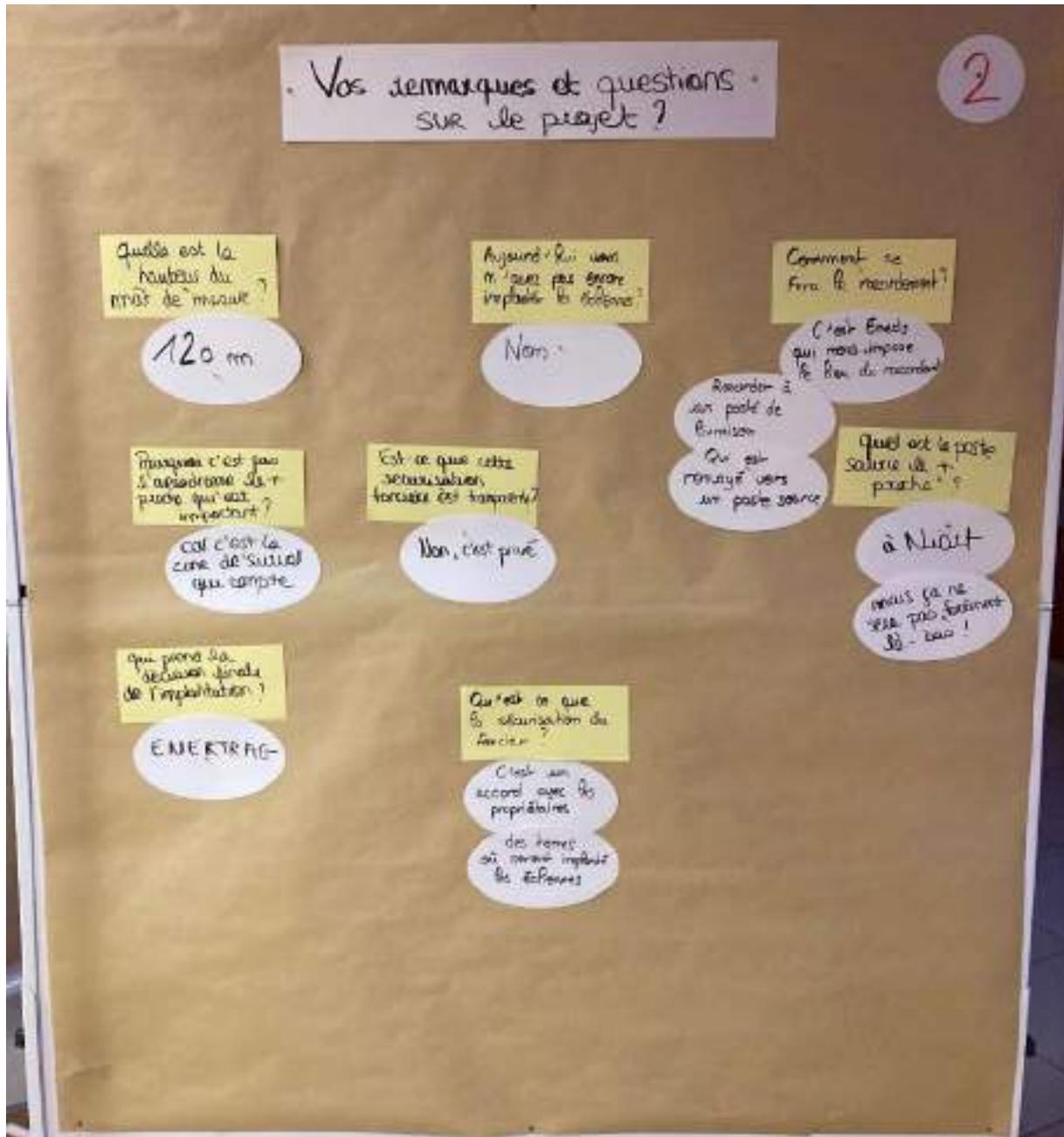
[faye-sur-ardin@enertrag.com](mailto:faye-sur-ardin@enertrag.com)

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site participatif du projet :

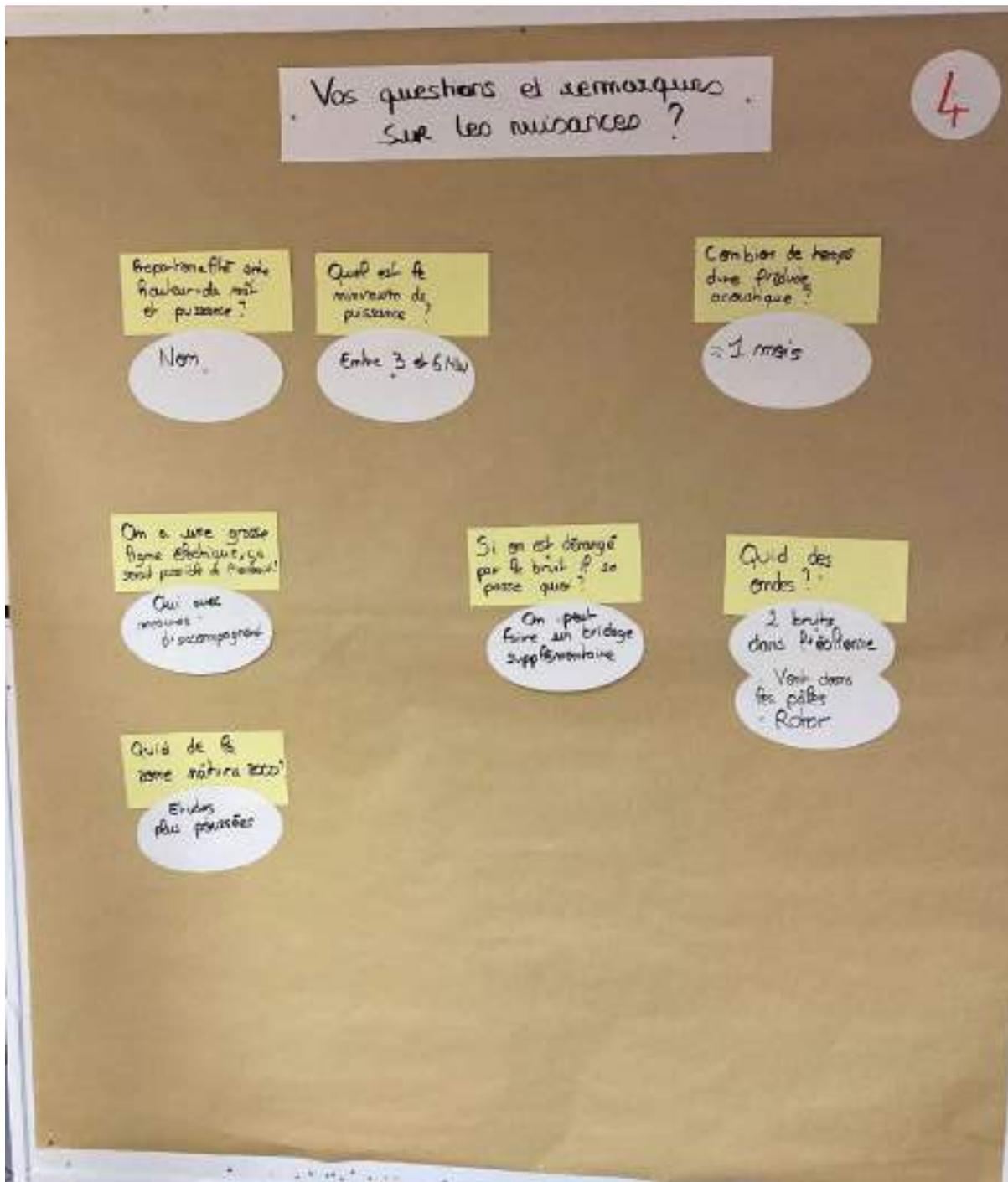
[www.projeteolien-fayesurardin.fr](http://www.projeteolien-fayesurardin.fr)

## 8. Annexes

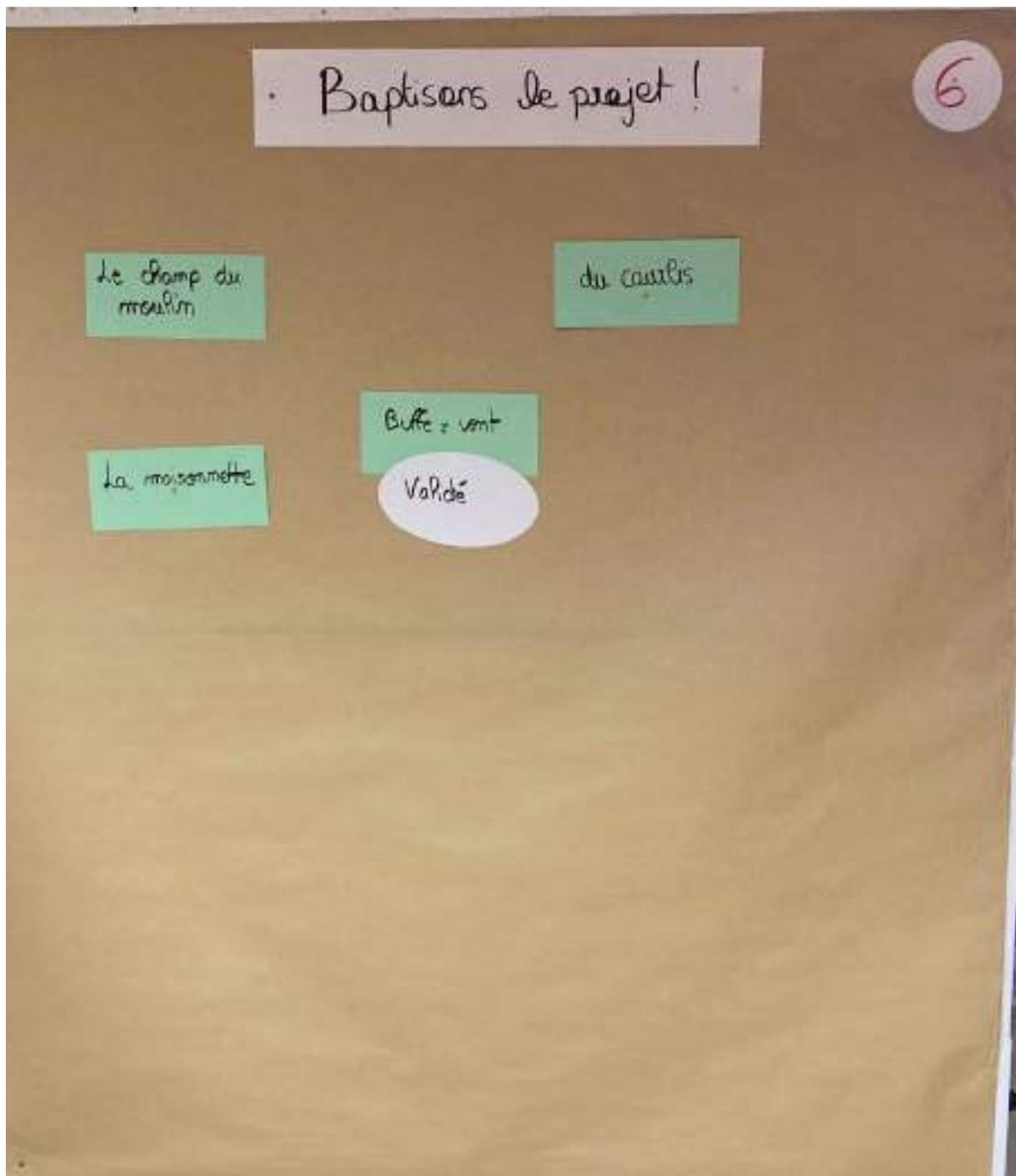
### Annexe 1 : Vos remarques et questions sur le projet



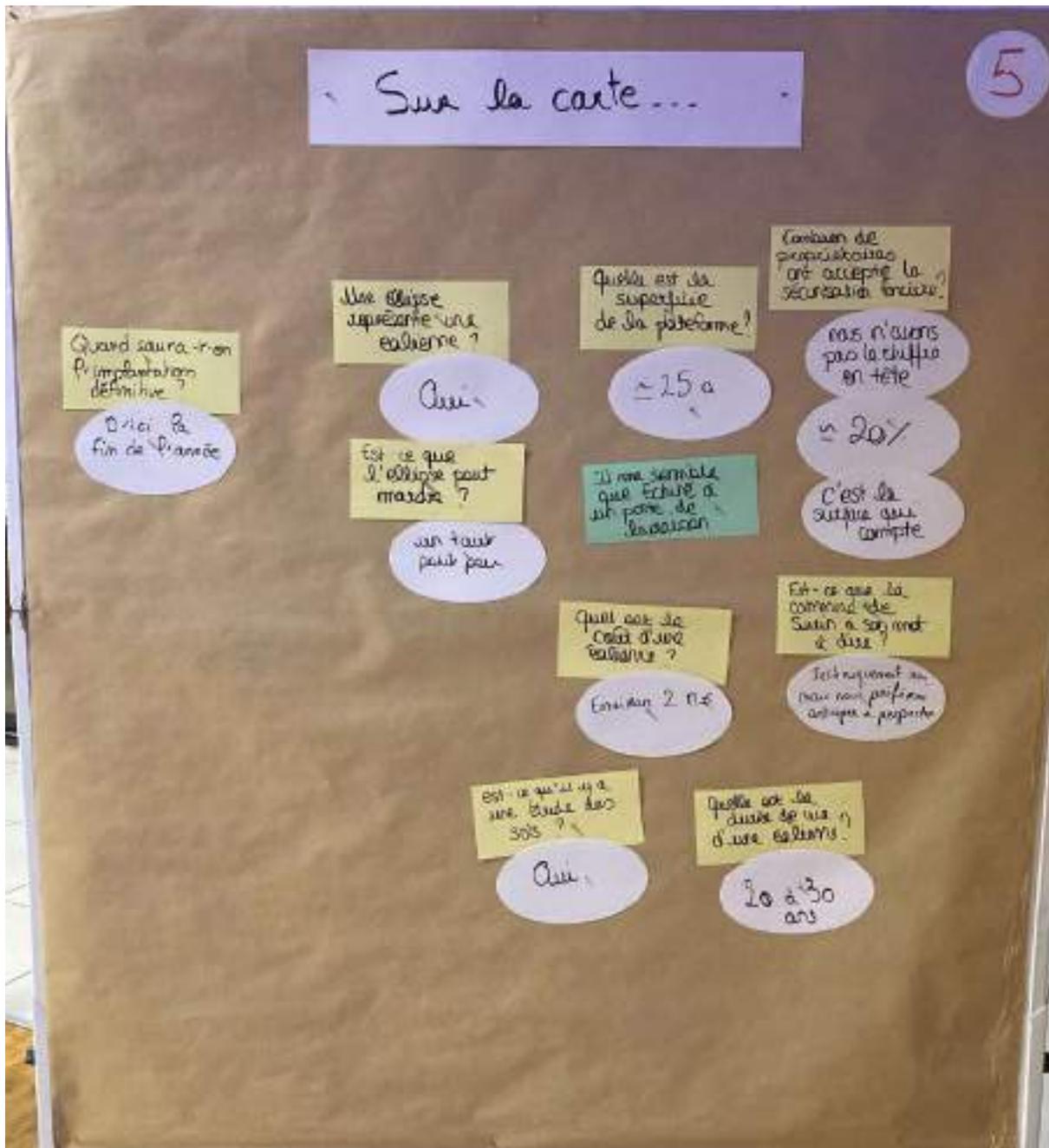
Annexe 2 : Vos questions et remarques sur les nuisances



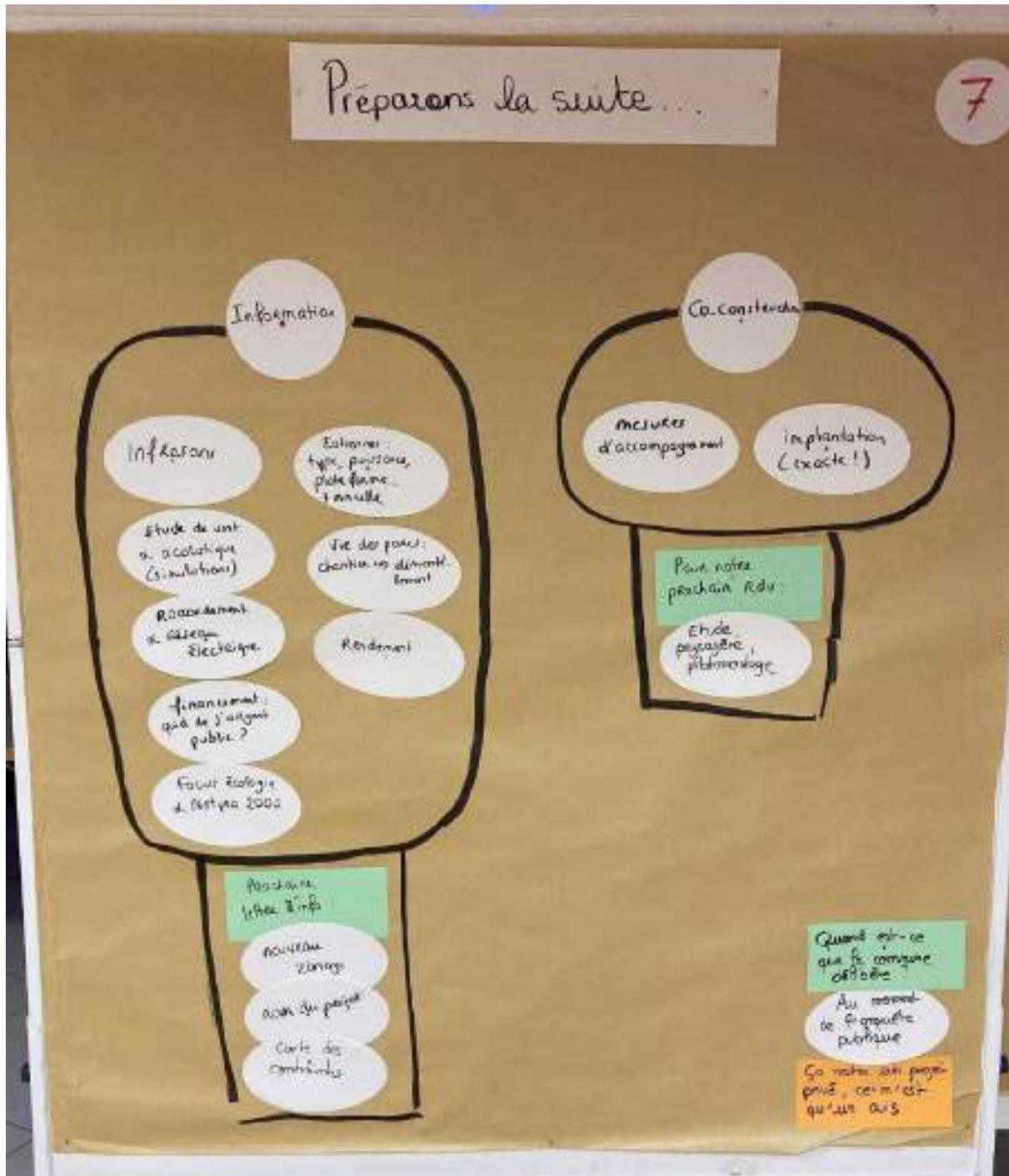
### Annexe 3 : Baptisons le projet !



Annexe 4 : Sur la carte



Annexe 5 : Préparons la suite



## Annexe 6 : Notre plan d'action

8

### Notre plan d'action

QUOI?	QUI?	QUAND?
Compte-rendu	Mazars	Semaine prochaine
Lettre d'information	Mazars	Début Mai
Identifier des terrains pour étude acoustique	Groupe de travail	Prochain RDV

# Projet éolien de Faye sur Ardin

## Atelier de co-construction N°1 – 6 avril 2022



[www.enertrag.com](http://www.enertrag.com)

Le 06/04/2022



UN MOT RAPIDE POUR SE PRÉSENTER



**mazars**



**Marie Rich**  
Cheffe de projet éolien



**Lorette Haffner**  
Cheffe de projet  
concertation et  
communication  
publique



**Agathe Montebrun et Camille Barrot**  
Consultantes concertation et  
communication publique



POURQUOI SOMMES-NOUS  
RASSEMBLÉS AUJOURD'HUI ?

# Ce qui nous amène à vous réunir aujourd'hui

**Depuis 2019**

Développement  
d'un projet  
éolien sur votre  
commune

Délibération  
favorable

Démarche  
d'information et  
de consultation  
locale

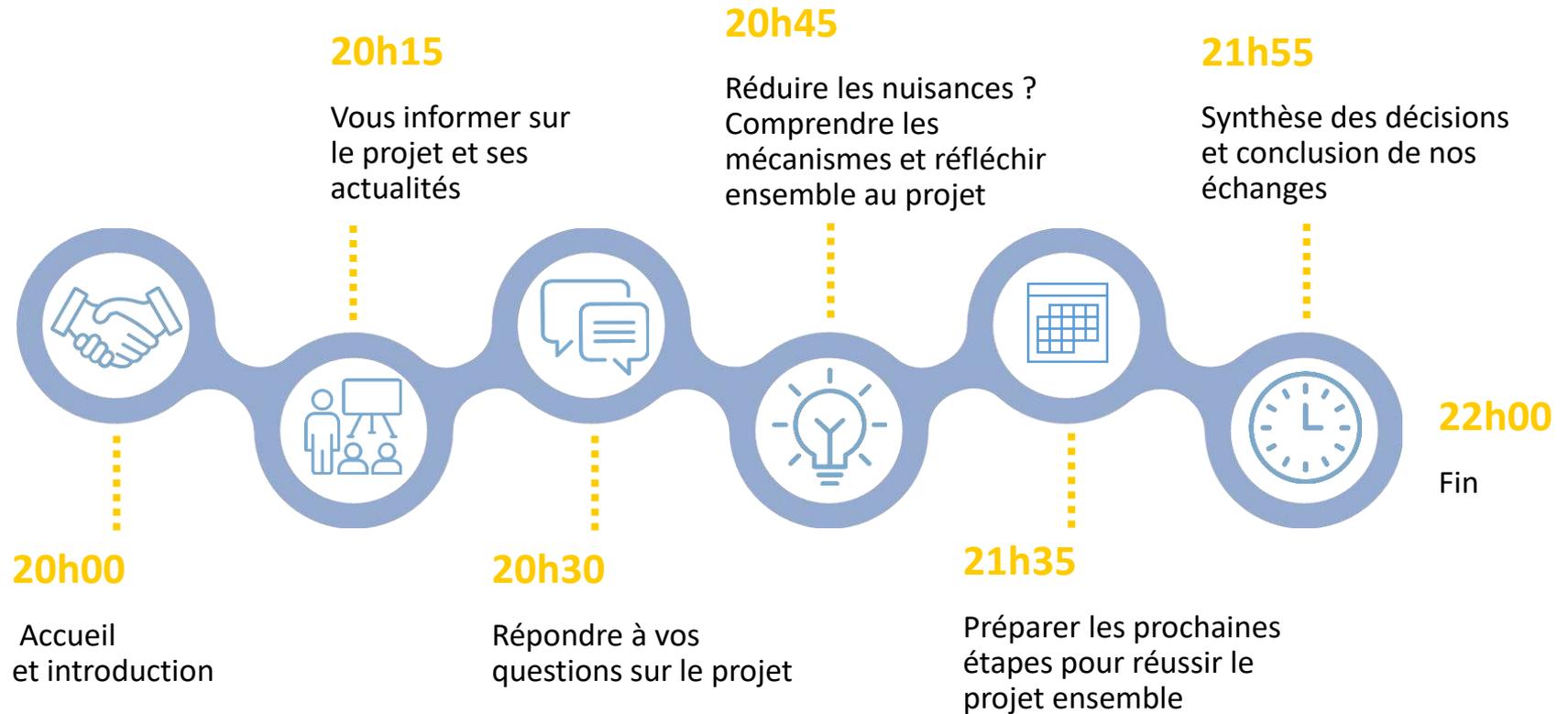
**2022 - 2023**

Les études sont  
lancées et  
permettent la  
co-construction  
du projet

Des échanges  
d'information et  
de travail vont  
s'organiser toute  
cette année

Ce soir, c'est le  
top départ de la  
co-construction  
!

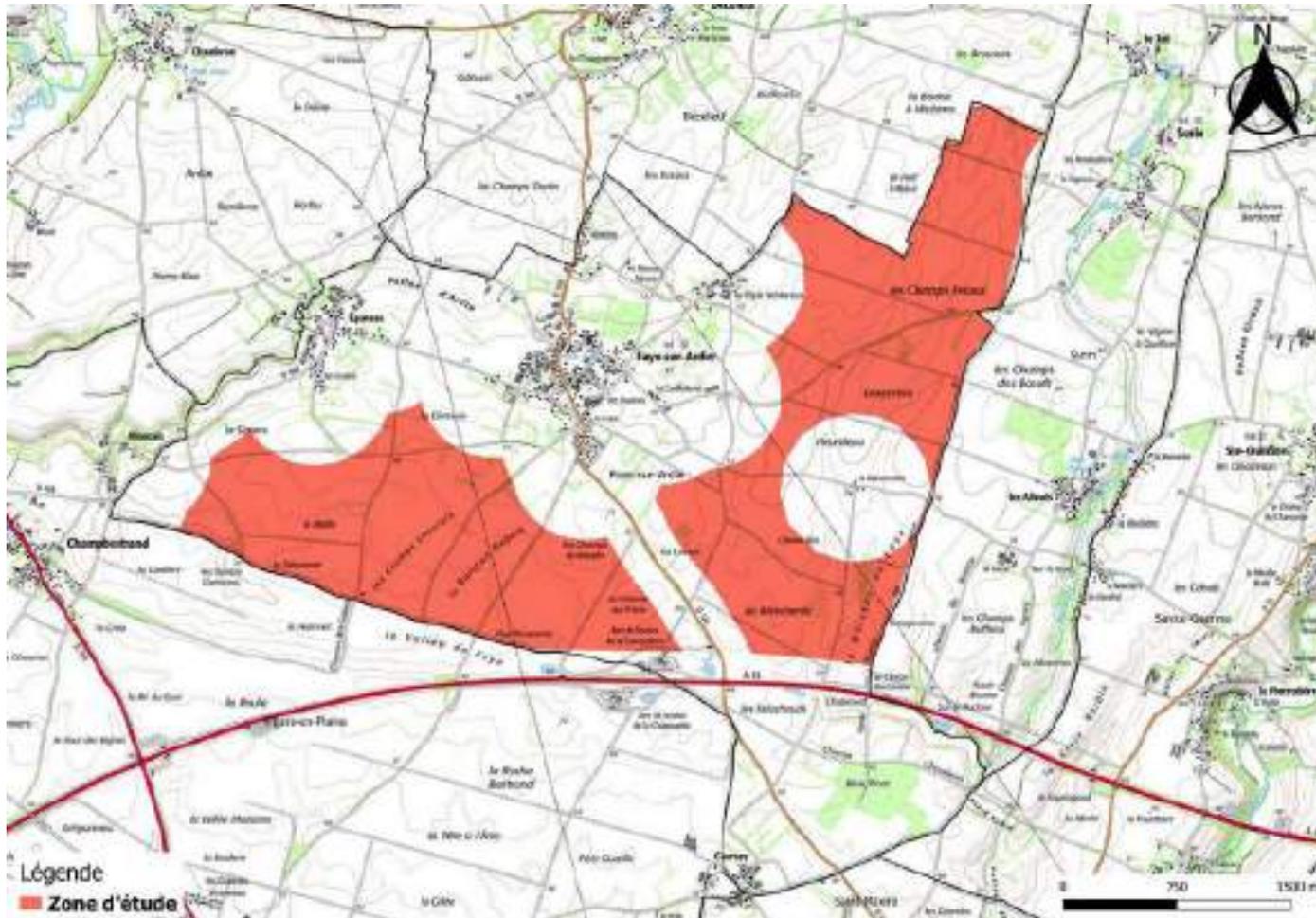
# Le fil rouge de notre rendez-vous





1

# LE PROJET ET SES ACTUALITES



**Potentiel de 6 à 8 machines**

**180 mètres maximum bout de pale**

## UN POTENTIEL ÉOLIEN RÉVÉLÉ

**UNE DÉLIBÉRATION FAVORABLE**



**UN FONCIER SÉCURISÉ**



**LANCEMENT DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ !**



ÉTUDE DES VENTS



ÉTUDE PAYSAGÈRE



ÉTUDE ACOUSTIQUE



ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



## ÉTUDE DES VENTS

**Objectif :** mesurer l'orientation et la vitesse des vents, pour définir l'implantation, le type de machine...

**Etat :** en cours depuis octobre 2021, nécessité d'étudier 1 cycle biologique complet soit 1 année d'études



## ÉTUDE ACOUSTIQUE

**Objectif :** évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet pour connaître le bruit maximal à ne pas dépasser

**Etat :** prévue en novembre 2022, état initial attendu en décembre 2022



## ÉTUDE PAYSAGÈRE

**Objectif :** étudier la visibilité des éoliennes envisagées et identifier les points paysagers à préserver

**Etat :** lancement en mai 2022, résultat de l'état initial en août 2022

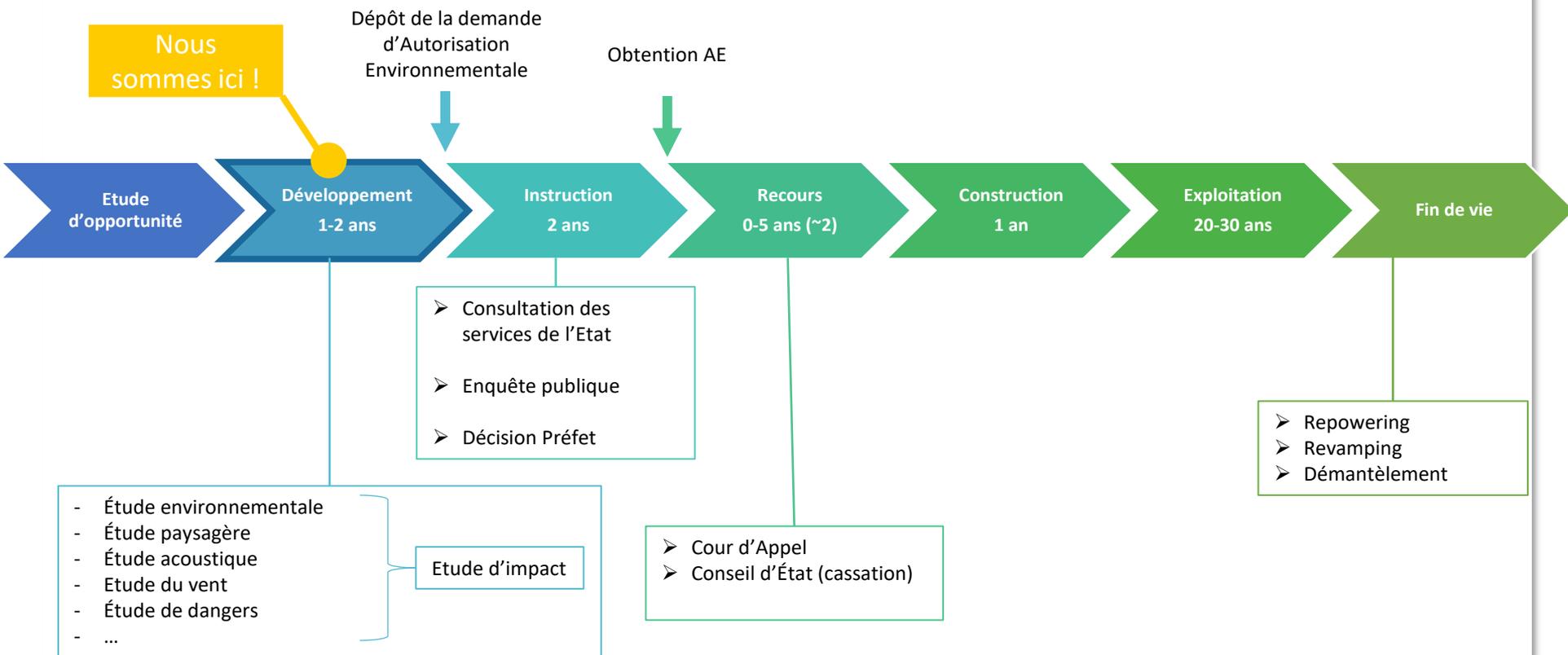


## ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

**Objectif :** étudier sur au moins 1 cycle biologique complet les impacts potentiels du parc sur la faune et la flore

**Etat :** en cours depuis septembre 2021, résultat de l'état initial en août 2022

# Les étapes d'un projet de parc éolien



## UN DIALOGUE TERRITORIAL



A TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET ...

... AUPRES DE TOUS LES PUBLICS CONCERNES



**POUR CONCEVOIR ENSEMBLE  
LE MEILLEUR PROJET POSSIBLE  
POUR LE TERRITOIRE !**

## QU'A DONNÉ LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF ?

Pour rappel, la campagne était commune à Faye-sur-Ardin et Saint-Maxire, s'est ouverte le 28 octobre dernier et visait à financer les études de vent et écologiques.



**100.000 €** récoltés  
auprès de 90 prêteurs



**25% des fonds** proviennent des  
habitants de la CC Val de  
Gâtines et de la CA du Niortais



**Les 51-70 ans** représentent plus  
de la moitié des prêteurs, suivis  
de près par les 31-50 ans

## Un communication large et réussie



Plus d'infos : [www.lendosphere.com/les-projets/projets-eoliens-de-faye-sur-ardin-et-saint-maxire](http://www.lendosphere.com/les-projets/projets-eoliens-de-faye-sur-ardin-et-saint-maxire)

## QUELS SONT LES RÉSULTATS DU PORTE-À-PORTE DE DÉCEMBRE ?



262  
portes frappées



98  
portes ouvertes  
(37 %)



86  
conversations  
(88 %)



Par notre communication, la municipalité, la presse ou le voisinage, **vous étiez 84% à avoir connaissance du projet**. Ce chiffre nous invite à poursuivre nos efforts pour vous tenir informés du mieux possible, à chaque étape du projet.



Vis-à-vis du projet éolien et en l'état des informations qui vous ont été communiquées, **19% d'entre vous se sont positionnés comme « favorables » et 28% « défavorables »**. Ainsi, 53% des riverains sondés n'étaient pas encore en capacité de formuler un avis.



Enfin, **vous nous avez partagé votre intérêt pour la transition énergétique, de nombreuses questions mais aussi des inquiétudes**. Du côté des questions, vous vous interrogez sur l'emplacement du projet, les autres parcs alentours et l'impact économique local. Du côté des inquiétudes, vous mettez en avant le bruit, le paysage et la faune. Vous nous évoquez enfin souhaiter donner une attention particulière aux forêts et voies migratoires proches.



## **DES COMITES DE PILOTAGE (ELUS ET AGRICULTEURS)**

Pour suivre de façon privilégiée les avancées du projet et définir une démarche adaptée



## **DES ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION OUVERTS A TOUS...**

Pour bâtir ensemble un projet qui soit pleinement bénéfique au territoire



## **UNE INFORMATION MULTICANALE ET RÉGULIÈRE...**

Lettres d'information, site internet informatif et participatif... pour que chacun puisse s'informer régulièrement et donner son avis



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



2

RÉDUIRE LES NUISANCES..?  
COMPRENDRE LES MÉCANISMES ET  
RÉFLÉCHIR ENSEMBLE AU PROJET



A Faye-sur-Ardin nous avons déjà l'autoroute, il ne faudrait pas que le projet éolien rajoute du bruit !

Est-ce qu'on verra le parc éolien depuis le bourg ?  
Comment faire pour respecter nos paysages au maximum ?



Quels seront les impacts sur la faune et la flore ici ?  
Qu'est-il prévu pour les protéger ?

## LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE EST L'UNE DES PLUS STRICTES EN EUROPE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Les éoliennes émettent un bruit dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pâles.

A 500m de distance, ce bruit doit être inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

La réglementation impose une émergence maximale différence de bruit avec et sans le parc éolien) de :

- 3 décibels la nuit;
- 5 décibels le jour.

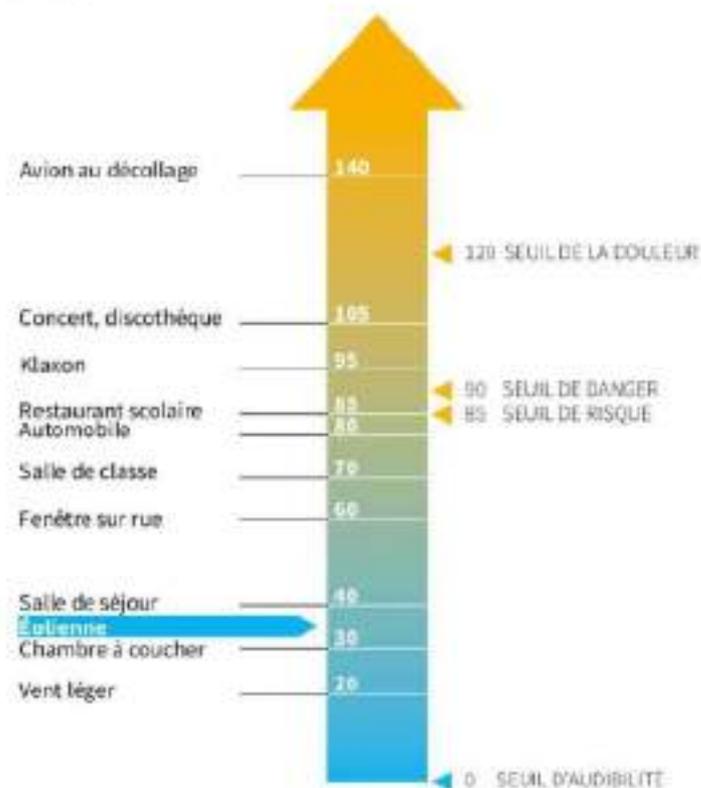
**Le saviez-vous ? 30 db + 30 db ≠ 60 db !**

OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?  
En dB(A)



## ESSAYONS ENSEMBLE DE PRODUIRE LE MÊME NIVEAU DE BRUIT QU'UN PARC ÉOLIEN À 500 M !

OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?  
En dB(A)



1

Et si on parle à voix basse ?

2

Au contraire, applaudissons à tout rompre

3

Chut, plus aucun bruit !

## COMMENT S'ASSURER DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ?

1

**Etude acoustique et « état initial »** : définir le bruit ambiant sans le parc éolien

2

**Etude acoustique et « simulation »** : modéliser le bruit ambiant si le parc était installé

3

**Mesures complémentaires** : définir des mesures adaptées pour réduire le bruit au maximum (type de pâles, bridage)

4

**Nouvelle étude (obligatoire) et nouvelles mesures (si nécessaire)**  
une fois le parc en fonctionnement, pour vérifier le respect de la réglementation

**ON EST D'ACCORD :**

UNE ÉOLIENNE DE 180M DE HAUT, C'EST DUR À CACHER !



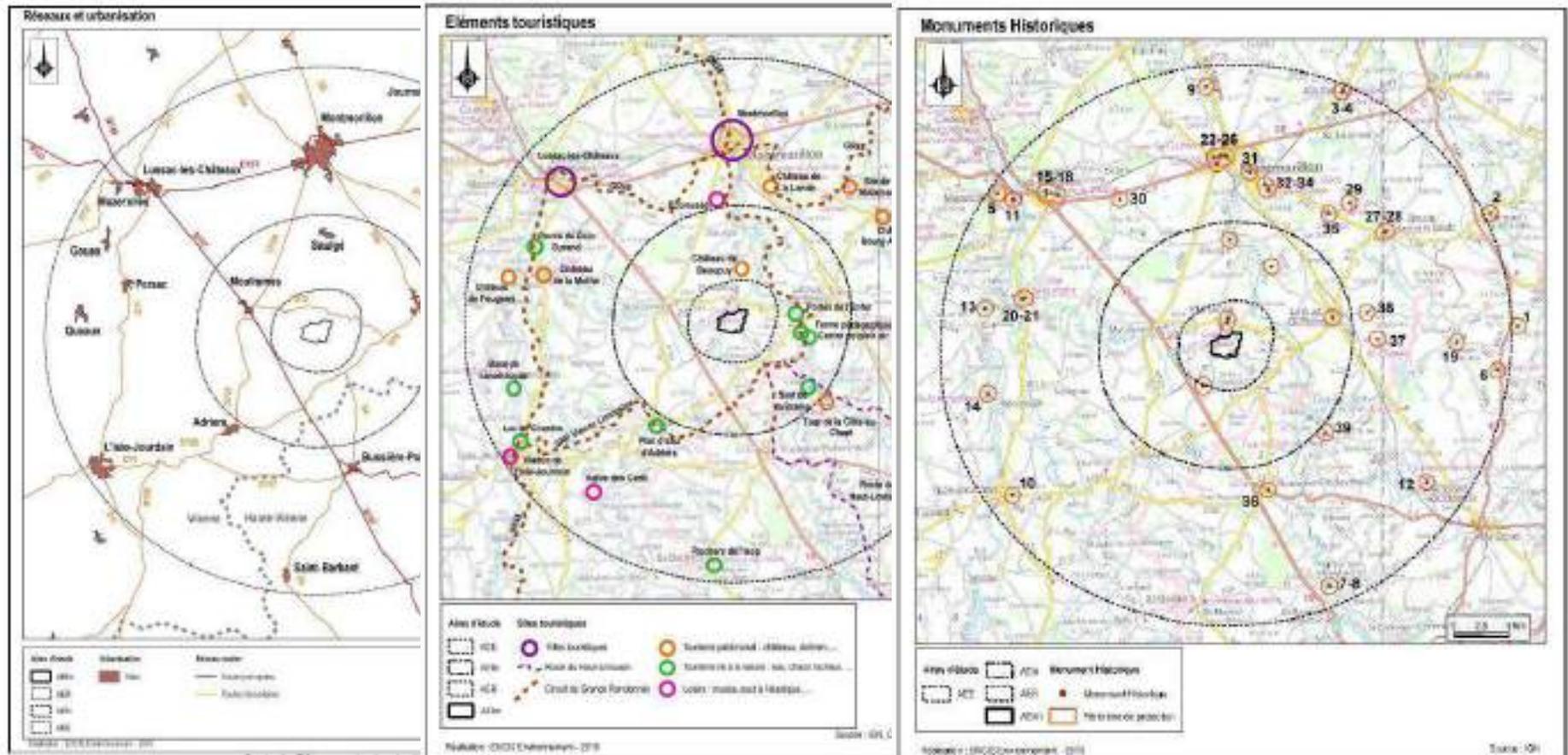
**DES ÉTUDES SONT DONC MENÉES POUR  
INSÉRER AU MIEUX LE PARC ÉOLIEN DANS SON PAYSAGE**

L'étude paysagère consiste à **étudier, dans un rayon de 20km, la visibilité des éoliennes envisagées**. L'objectif est de comprendre quels sont les **points paysagers sensibles à préserver** et/ou à mettre en valeur afin de **ne pas perturber la lecture paysagère**.

L'étude comprend un recensement des éléments patrimoniaux et touristiques importants. Le bureau d'étude spécialisé, les classe ensuite sur leurs enjeux, analyse les structures du paysage et étudie les perceptions visuelles et sociales.

Une fois l'implantation potentielle connue, des **photomontages sont réalisés afin de simuler la vue que les habitants percevraient si le parc était installé**.

## COMPRENDRE LES ETUDES VIA QUELQUES EXEMPLES : CARTES D'ENJEUX PAYSAGERS



## COMPRENDRE LES ETUDES VIA QUELQUES EXEMPLES : PHOTOMONTAGES VS. REALITE

### Photomontage avant la construction du parc éolien

Date du cliché : 29/09/2015

Localisation : N 47° 53' 03" E 3° 51' 51"



### Photographie après la construction du parc éolien

Date du cliché : 22/08/2017

Localisation : N 47° 53' 03" E 3° 51' 51"



## QUELQUES ÉLÉMENTS CONCERNANT LES IMPACTS SUR...



### LES OISEAUX

Le taux de mortalité des oiseaux varie en fonction de la configuration du parc éolien et se situe entre 0 et 60 individus par an et par éolienne.

Cette mortalité peut être considérée comme faible si on la compare à celle des lignes électriques (40 à 1230 oiseaux / km de ligne) ou bien même aux routes (30 à 100 oiseaux / km de route).



### LES CHAUVES-SOURIS

Le risque est principalement lié aux différences de pression lors de leur passage à proximité des pâles.

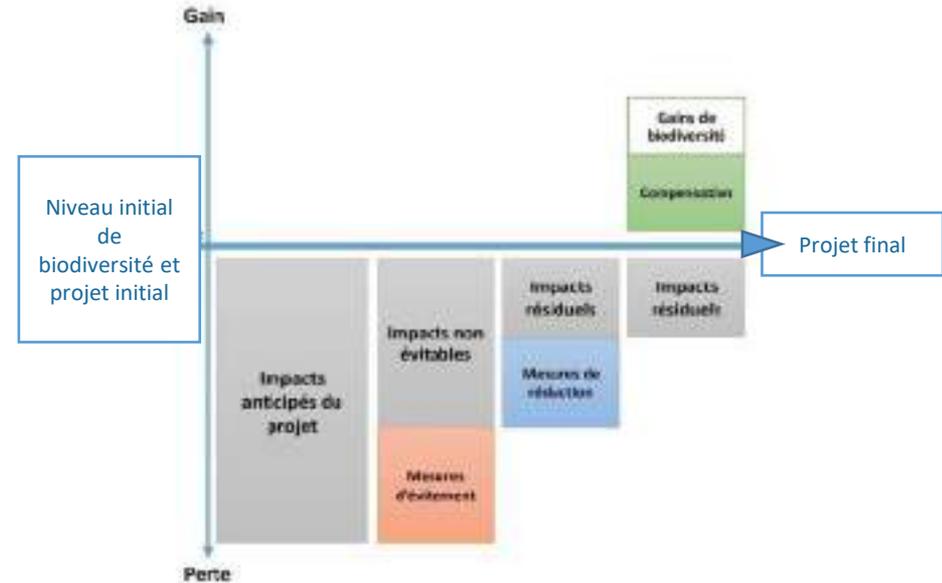
Pour réduire ce phénomène, des mesures peuvent être prises : plantation de haies éloignées et bridage des machines aux périodes de plus fortes activités des chauves-souris notamment.

## COMMENT PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ LOCALE ?

L'étude écologique permet d'étudier, sur au moins un cycle biologique complet, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la faune et la flore environnantes.

Son objectif est d'étudier la zone d'implantation et les potentielles contraintes environnementales. Cette appréciation est réalisée par un bureau d'étude indépendant et spécialisé.

A la fin du processus, le bureau d'étude émet alors des préconisations dans le but d'éviter, réduire ou compenser les potentiels impacts (ex: bridage des éoliennes à certaines périodes de l'année ou certaines heures de la journée).



A TRAVERS UN TRAVAIL ITÉRATIF ENTRE...

**LES ÉTUDES TECHNIQUES,**  
RÉALISÉES PAR DES BUREAUX  
INDÉPENDANTS ET  
SPÉCIALISÉS (ACOUSTIQUE,  
PAYSAGES, ÉCOLOGIE...)



**LA CONCERTATION,**  
POUR CONCEVOIR  
ENSEMBLE UN PARC QUI  
RESPECTE VOS ATTENTES  
ET SOIT BÉNÉFIQUE À TOUS

UN TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION AVEC VOUS VA DONC DÉBUTER CE  
SOIR ET SE POURSUIVRE DURANT TOUTE LA DURÉE DES ÉTUDES !



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

1

Définir des zonages prioritaires d'implantation

2

Identifier des points de photomontage

3

Identifier des points d'accueil des micros



3

ET ENSUITE ?

1

Donner un nom au projet éolien !

2

L'ordre du jour de notre prochain rendez-vous ?

3

Les thèmes sur lesquels informer en local ?



**MERCI**

POUR VOTRE ATTENTION